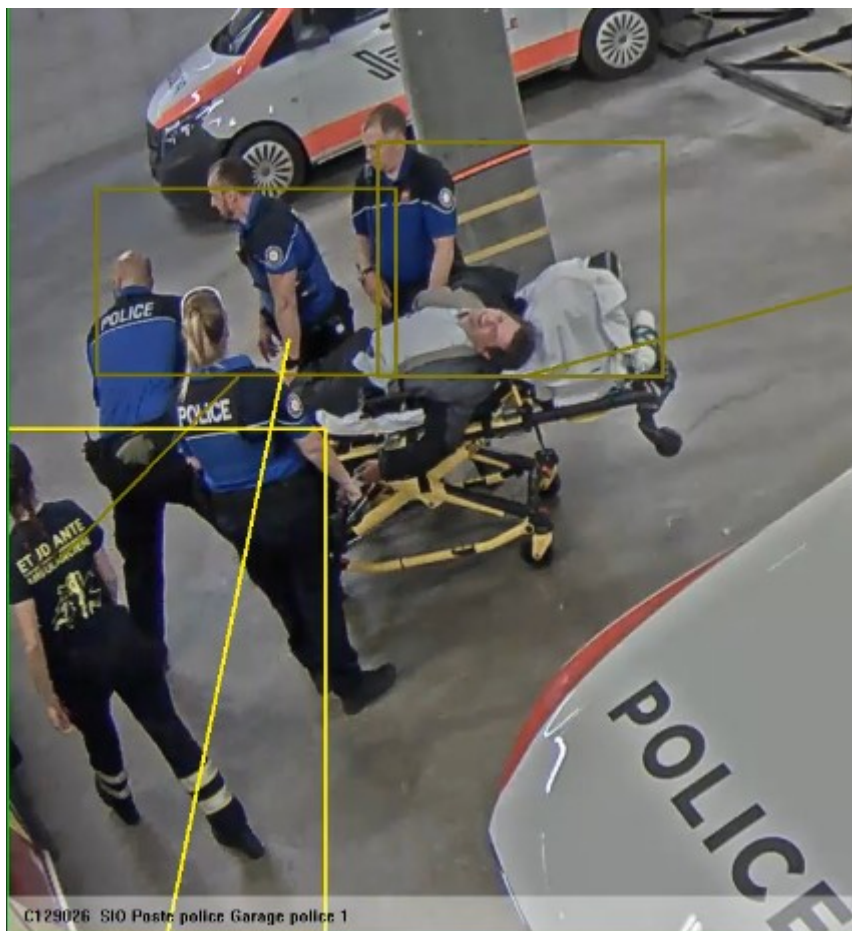


COMMUNIQUÉ

GRÈVE DE LA FAIM pour le droit des personnes en situation de handicap.

DEMANDE : Application des aménagements légaux prévus en faveur des personnes en situation de handicap dans toutes les causes, pendantes ou déjà jugées, où ils ont été demandés.

Piquet de grève : Tous les vendredis de 17h15 à 18h00 sur la place de la Planta, devant le Conseil d'Etat, à Sion (horaire et lieu variable au besoin), jusqu'à résolution du cas et sauf violence des autorités.



- COMMUNIQUÉ -

Les jeux paralympiques se terminent mais être un handicapé en Suisse, en 2024, reste un parcours du combattant.

Le 9 mai 2023 (vingt-trois), à Sion, alors que je manifestais, avec autorisation, seul, pacifiquement et en silence, comme toujours, devant le Grand Conseil pour l'application du [droit](#) des personnes en situation de handicap, j'ai été raflé par la police municipale, incarcéré, battu, sanglé et envoyé, à force de coups, aux Urgences. Confié, dans l'après-midi, à la police cantonale, les mauvais traitements ont redoublé de violence. Dans leur rapport, les agents ont reconnu des « points de pression » au visage pour me faire parler pendant un interrogatoire. Interrogatoire qui a requis un deuxième passage aux Urgences dans la même journée.

15 heures de violence, deux visites à l'hôpital. Ils avaient promis de me laisser partir à 11h30 pour aller chercher les enfants à la sortie de l'école, j'ai été relâché, le 10 mai, à 4h30 du matin, je m'en suis retourné à pied, du sang sur la chemise, pour être au travail à 7h30 d'où j'ai été remercié le lendemain pour défaut de présentation la veille.

C'était mon dernier emploi, je n'ai plus jamais rien retrouvé depuis. J'ai peur de sortir de chez moi, j'ai peur des gens, je dois résister à la tentation du suicide chaque jour que Dieu fait, et je ne sens plus mon bras gauche depuis qu'ils m'ont injecté une substance inconnue pour que j'arrête de crier quand ils faisaient levier sur mes poignets et mes chevilles entre les menottes et les barreaux du brancard.

Ah oui, et ils me réclament les milliers de francs de frais de leur "intervention". Ils m'ont mis aux poursuites pour cela et refusent de traiter mon opposition.

Quant aux réquisitions de preuves, la Ville de Sion n'a pas su trouver les vidéos de mon agression ; l'Hôpital du Valais les a effacées « par erreur » ; la police cantonale a d'abord prétendu que ses caméras ne s'allumaient qu'« en cas d'agression » (de policier donc...), avant d'assurer s'être trompée et qu'il n'y en avait aucune, ce qui s'est avéré être faux dans les deux cas ; la police municipale, quant à elle, continue de les refuser au prétexte que le dossier n'est pas clos. Le préposé à la protection des données a refusé d'intervenir.

J'ai tout de même pu trouver ceci : <https://odysee.com/TORTURE:38> / Màj : la vidéo a été censurée le 18 septembre, retrouvez-la ici : <https://rumble.com/v5fftgd-tortures-policieres-sion-9-mai-2023.html>, mais qui reste tronqué des passages les plus "frappants".

Une chose encore, dans leur rapport, les agents précisent qu'au moment de l'interpellation, je me suis montré « poli et très coopératif ». J'avais une autorisation, je ne les ai jamais provoqués, j'ai juste tendu une carte expliquant mon handicap, sur le modèle de [celle-ci](#). Il faut savoir que les agents de police sont normalement tenus de suivre une formation pour appréhender les personnes en situation de handicap.

Confiance

Pour obtenir la fin de ma grève, en 2022, après m'avoir laissé crever de faim pendant 55 jours pour forcer son droit à infliger des amendes là où même le [Tribunal fédéral](#) ne lui en a reconnu aucun, le Conseiller d'Etat Christophe Darbellay m'a représenté qu'une telle extrémité n'était pas nécessaire, en ce que le droit des personnes handicapées fonctionnait parfaitement, ce qu'il est venu répéter au Forum Emera/HESTS, à Sierre, le 28 mars 2023, assurant que le Valais était « précurseur ». La réalité est tout autre, j'ai sollicité toutes les associations, toutes les instances, je dois en être à mon vingt ou trentième refus, sans compter les silences gênés. Au mieux, si l'on vous répond, vous réclame-t-on de l'argent.

Mais je les ai crus, à l'époque, j'ai joué le jeu, leur jeu.

Un an et demi plus tard, je n'ai toujours pas accès au dossier complet – dans la quasi totalité des cas me concernant, dit accès n'a été possible que par la voie du recours – l'on n'a toujours pas réagi à ma demande d'assistance et il n'y a pas eu le moindre acte de procédure concret. Mieux encore, il a pu être prouvé que l'ancien procureur général avait falsifié mon dossier pour empêcher la LAVI d'intervenir en ma faveur. Plusieurs cas de falsifications semblables ont pu être découverts, qui semblent assez graves, mais définissent parfaitement la systématique de déni à laquelle les handicapés se trouvent confrontés. Nous en reparlerons.

Depuis, le phénomène s'est étendu comme une lèpre, les aménagements raisonnables en faveur des personnes handicapés **prévus par la loi** sont systématiquement refusés, toutes instances et autorités confondues, les recours systématiquement rejetés sans motivation ou font l'objet de mesures de rétorsion, comme à l'ORP qui, de l'aveu même de mon conseiller, me « fait payer » mes demandes d'aide en suspendant mes allocations pour m'apprendre la vie, mais tout en me demandant de continuer d'aller travailler à l'œil pour plier des vêtements. Dans une autre vie, quand j'étais encore un être humain, j'avais un doctorat et deux *Masters*. C'est ça être un handicapé aujourd'hui, une bête docile et silencieuse ou un esclave.

Ce point est l'autre raison de mon retour au "système" de la grève de la faim, les sanctions arbitraires de l'ORP s'étendent à l'aide sociale et ainsi de suite, vous êtes puni d'avoir été sanctionné. Je ne peux pas continuer de manger et nourrir mes cinq enfants, c'est soit l'un, soit l'autre. Alors je fais ce que je crois être mon devoir.

En face, ils n'ont plus aucune limite, ils ont même eu le culot de me reprocher d'avoir eu le tort d'interpréter l'autorisation de manifester de la police de Sion comme une... autorisation. Après coup, ils ont exigé que je remplisse des

formulaire interminable, comme si j'organisais un festival, pour, en fin de compte, me refuser tout droit de manifester, seul, en silence, alors qu'il s'agit d'un [droit fondamental inaliénable](#), et que des [militants écologistes](#) non autorisés peuvent, eux, bloquer la circulation sans être vraiment inquiétés.

En somme, tout cela est ma faute, je leur ai fait confiance. Je ne vois pas l'intérêt, par conséquent, de continuer à essayer de vivre dans un monde où l'Etat fait tout pour punir les handicapés d'exister et d'oser aspirer à un semblant de justice. Pour dire la vérité, la mort paraît enfin plus douce que l'injustice, surtout sous cette forme molle, douceâtre et purulente que la bienséance démocratique donne à toutes les lâchetés institutionnelles comme à cette faribole de la séparation des pouvoirs qui, en Valais, n'existe même pas à l'état de velléité.

Demandes

J'accuse la Ville de Sion et l'Etat du Valais d'actes de torture, puisque ce qui s'est passé en est l'exacte définition :

Tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsqu'une telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite (art. 1 [de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants](#))

J'accuse encore toutes les administrations ou autorités communales, cantonales et fédérales, ou même privées ou semi-privées dotées de compétences judiciaires, concernées de déni organisé de mes droits fondamentaux dans tous les cas de refus des aménagements raisonnables requis en ma qualité de personne et situation de handicap.

Je ne réclame pas que l'on me donne raison envers et contre tout, je ne veux que la justice et ne demande qu'une seule chose : L'application des aménagements raisonnables dans toutes les causes, pendantes ou déjà jugées, où ils ont été demandés.

La grève sera maintenue jusqu'à satisfaction de cette seule condition. Je me réserve le droit de consommer de l'eau, des infusions (sans sucre, non nutritives), des médicaments et, en raison de ma foi catholique, la sainte communion aussi souvent que nécessaire, ce qui, de fait, n'en fait pas une

grève, *stricto sensu*, mais un jeûne ; jeûne qui sera suivi néanmoins de la même manière qu'une grève.

Le piquet de grève se tiendra tous les vendredis de 17h15 à 18h00 sur la place de la Planta, devant le Conseil d'Etat, à Sion (horaire et lieu variable au besoin), jusqu'à résolution du cas.

La justice n'est pas une grâce de l'Etat, c'est un droit.

On ne mâche rien !

Sion, le 9 septembre 2024

Adrien de Riedmatten